



N° 10

Objet : Participations statutaires au budget annexe «nettoyage du littoral landais» au titre de l'exercice 2023

Le 24 janvier 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte

Etaient présents :

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Damien DELAVOIE

Représentant les communes du Littoral :

- Mme Françoise AGIER (Commune de Capbreton)
- M. Patrick FRAGNEAU (Commune de Gastes)
- M. Daniel PUJOS (Commune de Mimizan)
- Mme Nadine DURU (Commune d'Ondres)
- Mme Monique LAGOUEYTE (Commune de Saint Julien en Born)
- M. Bernard COMET (Commune de Sainte Eulalie en Born)
- M. Michel VILLEGGER (Commune de Soorts-Hossegor)
- M. Sébastien FAISSOLLE (Commune de Soustons)
- M. Marc MABILLET (Commune de Tarnos)

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

Avaient donné procuration :

- Mme Muriel LAGORCE à M. Xavier FORTINON
- M. Ghislain COLMAGRO à M. Patrick FRAGNEAU
- M. Jean WATIER à Mme Monique LAGOUEYTE
- M. François GUILLAMET à Mme Nadine DURU
- M Philippe TARSOL à M. Daniel PUJOS
- M. Thomas ESPIL à Mme Françoise AGIER

Etaient excusés :

- Mme Eva BELIN
- Mme Véronique BREVET (Commune de Labenne)
- M. Christian BOIREAU (Commune de Messanges)
- M. Frédéric DARRATS (Commune de Seignosse)
- M. Gérard NAPIAS (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Gilles DUCOUT (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Romain BRUNET (Communauté de Communes Côte Landes Nature)



Assistaient également à la réunion :

- M. Willy DABIN, Observatoire PELAGIS – CNRS
- Pour la Paierie départementale : M. Olivier BOURGOING
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Lucie TAVERNE, M. Lionel FOURNIER, M. Andoni ZUAZO, M. Cyrille LE GALL, Mme Sylvie DUPOUY et M. Nicolas MENGIN, Direction de l'Environnement
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPOUY, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Patricia LAPOS, Pôle « Syndicats Mixtes »

* * *

Le Comité Syndical,

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte et notamment son article 18 disposant que, pour ce qui concerne la compétence « nettoyage du littoral landais », les contributions des membres adhérant à ce bloc se répartissent de la façon suivante :

- 50 % pour le Département des Landes ;
- 50 % pour les autres membres concernés du Syndicat Mixte, selon les modalités définies par le Comité Syndical chaque année.

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget annexe « nettoyage du littoral landais » de l'exercice 2023,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés du collège « nettoyage du littoral landais »,

DECIDE :

- d'approuver la clé de répartition des participations statutaires au budget annexe « nettoyage du littoral landais » de l'exercice 2023 pour ce qui concerne tant les prestations relatives au nettoyage et à la collecte mécanique que le transport et le traitement des apports et de fixer les participations statutaires au budget annexe « nettoyage du littoral landais » de l'exercice 2023 à 1 015 837 € pour le Département des Landes et à 1 015 837 € pour les Communautés de communes et communes adhérentes au bloc de compétence « nettoyage du littoral landais » selon le tableau joint à la présente délibération,
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat Mixte en cours d'exercice.

La Présidente

Signé électroniquement par : Sandra
TOLLIS
Date de signature : 03/02/2023
Qualité : PRESIDENTE SMLL

Sandra TOLLIS

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché/Publié le 09/02/2023

ID : 040-254003270-20230124-LIT_DL10_240123-DE



PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2023

BUDGET "Nettoyage du Littoral Landais"

COLLECTIVITES	PARTICIPATIONS COMPETENCE NETTOYAGE
BISCARROSSE	120 685,00 €
C.C. COTE LANDES NATURE	138 882,00 €
C.C.MIMIZAN	92 034,00 €
CAPBRETON	110 913,00 €
LABENNE	45 456,00 €
MESSANGES	44 896,00 €
MOLIETS ET MAA	62 622,00 €
ONDRES	34 218,00 €
SEIGNOSSE	99 581,00 €
SOORTS HOSSEGOR	89 328,00 €
SOUSTONS	55 504,00 €
TARNOS	66 527,00 €
VIEUX BOUCAU	55 191,00 €
TOTAL	1 015 837,00 €
DEPARTEMENT DES LANDES	1 015 837,00 €